

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 16 (1925)

Artikel: Fribourg
Autor: G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour les écoles primaires ; 622 925 fr. pour les écoles normales ; 78 333 fr. pour les écoles de sourds-muets et enfin 110 337 fr. pour les beaux-arts, soit une dépense totale de 16 662 355 fr.

Il convient donc de faire remarquer que le canton consent à de lourds sacrifices pour la jeunesse et que le peuple bernois, dans sa grande majorité, aime l'école, car il comprend toujours mieux que l'argent qu'il donne de si bon cœur devra contribuer à rendre la société de demain meilleure que celle d'aujourd'hui.

Il tient d'une manière toute particulière à ce que la partie éducative de l'enfant ne soit pas négligée, car il sait que si l'homme est puissant par les connaissances qu'il possède, il est de meilleure trempe par la noblesse du cœur et la grandeur de l'âme.

MARCEL MARCHAND.

Fribourg.

Notre chronique de l'an dernier s'est clôturée sur l'annonce d'un renouveau en matière de manuels et de moyens d'enseignement. Cette renaissance a déjà produit d'heureux fruits qui ne laissent pas de faire bien augurer de l'avenir.

La carte murale du canton de Fribourg avait à peine vu le jour, remplaçant dans les cours supérieurs et moyens les quelques vestiges subsistant encore de la carte Strijensky, publiée il y a plus de soixante ans, qu'un nouveau progrès était envisagé. La commission qui présida à la publication de la carte murale aborda résolument la seconde partie de sa tâche et proposa à la Direction de l'instruction publique l'édition d'une reproduction à mettre entre les mains des élèves. Cette carte manuelle qui sera aussi prochainement tirée sur les presses artistiques de la maison Kummerly et Frey, à Berne, reflétera, en ses divers tirages successifs, les perfectionnements que le monde pédagogique et surtout les experts en cartographie se plaisent à reconnaître dans l'édition murale. Si, pourtant, cette réduction participe des progrès qui distinguent l'œuvre initiale, elle n'aura point, par contre, à solliciter la collaboration des deniers publics ; elle fera aisément ses frais en offrant aux enfants du degré intermédiaire un bon moyen d'étude de la géographie cantonale sans mettre leur escarcelle à trop forte contribution. Il en est allé différemment lors du règlement de compte de l'édition murale. Notre Grand Conseil avait bien voté, six ans auparavant, les crédits demandés, soit environ 38 000 fr., pour l'impression et le dressage d'un millier d'exemplaires que devait comporter l'édition. Quand sonna l'heure

des ultimes paiements, il fallut constater qu'une nouvelle ère s'ouvrait chez nous comme ailleurs, celle des économies dans tous les domaines notamment dans celui de l'école. Heureusement, la subvention scolaire de la Confédération pouvait être mise à contribution, aux termes de sa loi spéciale, et un solde disponible permit de financer la dépense d'entoilage des cinq à six cents exemplaires formant le stock prévu pour une première distribution gratuite aux écoles et aux divers bureaux de l'administration.

Intervention nouvelle et des plus propices à inscrire au livre d'or des services rendus par la subvention fédérale à l'école primaire !

N'est-ce point ici l'instant de souhaiter, une fois encore, que les normes de calcul de cette subvention soient relevées et mises en relation plus étroites avec le pouvoir d'achat du numéraire ? Soixante centimes par tête de population représentaient, sans doute, il y a quelque 23 ans, une contribution appréciable dans la plupart des cantons et, de fait, en celui de Fribourg, l'appoint scolaire fédéral fut si bienfaisant qu'il permit la distribution de plus d'un million de francs en subsides aux constructions de maisons d'école durant la période 1903-1924. Aujourd'hui, ce serait une participation triplée que la caisse de la Confédération devrait envisager pour mettre les cantons dans la situation où le législateur fédéral voulait les placer en 1902. Aussi bien, les chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse, réunis récemment à Soleure en leurs assises ordinaires, se sont-ils fait l'écho de ce desideratum et ont-ils signalé l'insuffisance notoire de ce que l'on dénommait jadis la manne fédérale. Ils ont, dès lors, résolument proposé le relèvement de cette contribution aux pouvoirs centraux de notre pays. Les amis de l'école, nombreux dans tous les milieux, s'associeront à ce vœu et, à l'occasion, sauront l'appuyer de leurs suffrages. Ils se diront que la proclamation, dans notre charte constitutionnelle nationale, du principe de la gratuité et de l'obligation de l'école primaire est une fort belle chose ; mais qu'un corollaire s'impose et que le geste généreux, timidement ébauché autrefois, doit être renouvelé et accentué pour que les cantons soient mieux à même de remplir leur tâche difficile dans l'œuvre de l'éducation populaire. Ce point de vue ne peut que provoquer la plus complète adhésion des citoyens suisses unanimes à désirer que l'école où se forme notre peuple poursuive sa mission avec le concours plus large de la Confédération, concours qui a été marqué, au surplus, durant la dernière période par un respect absolu des droits et de l'indépendance cantonale en matière d'instruction primaire.

D'autres devoirs impérieux attendent, en effet, les pouvoirs publics des Etats confédérés soucieux d'assurer les nouveaux et désirables progrès scolaires. Ainsi, chez nous, l'on peut dire, tout d'abord, que *la refonte des manuels* est une des préoccupations de l'heure présente. Pas plus que les autres productions de la librairie, les manuels d'école ne sont assurés de la pérennité ; ils ont le devoir de suivre l'évolution constante des idées pédagogiques qui transforment sans cesse les méthodes, l'orientation et les programmes scolaires. Nos livres de lecture, par exemple, ont fait une longue et honorable carrière : l'un d'eux, destiné au cours inférieur, c'est-à-dire aux enfants de 7 à 9 ans, compte quarante ans d'existence et n'est point encore démodé, car il fut pendant longtemps considéré comme un modèle du genre. Les tomes suivants ont toujours provoqué des critiques et celui qui s'adressait au degré intermédiaire est depuis plus de dix ans à l'étude pour une refonte totale. La commission nouvelle qui s'est appliquée à ce travail, vient d'aboutir à doter les élèves des cours moyens des écoles françaises d'un manuel de lecture accueilli avec une particulière faveur. S'il s'est longuement fait attendre, le résultat obtenu est bien de nature à compenser les retards, à justifier les hésitations et les tâtonnements dans la recherche d'une voie répondant aux nécessités actuelles de l'enseignement. Ce manuel qui se présente avec avantage sous le rapport typographique, dont les matières, leur coordination et l'illustration révèlent beaucoup de méthode et de goût, apparaît comme un compromis heureux, pensons-nous, entre la méthode dite du livre unique et les conceptions didactiques modernes. On sait que M. le professeur Horner, à qui l'école fribourgeoise est redevable de beaucoup d'améliorations et qui restera comme un type de vrai pédagogue au pays du Père Girard, avait placé le livre de lecture au centre de la plupart des disciplines de l'école primaire. N'avait-il pas entendu concentrer sur des textes bien choisis et se rapportant aux multiples matières du programmes tout l'effort des maîtres et des élèves depuis l'étude du vocabulaire jusqu'à celle de la syntaxe, de la grammaire et de la rédaction. Tant qu'il put défendre son œuvre, ses disciples gardèrent leur ferveur initiale et son système ne laissa pas que de produire de bons fruits qu'on retrouve encore, ici ou là, dans telles écoles où la méthode de concentration est appliquée avec sagacité et persévérance. M. Horner disparu, les récriminations se généralisèrent. Il est aisé de rendre les méthodes et les manuels responsables de certains rendements déficitaires de l'enseignement. Mais on doit reconnaître, pourtant, que le système préconisé par M. Horner, bien qu'il fût un témoignage absolu de confiance donné

au corps enseignant, lui imposait un réel effort de préparation et devenait difficile à appliquer surtout dans les écoles où les leçons directes des maîtres doivent être réparties entre plusieurs groupes d'élèves de différentes portées. D'aucuns regrettaient ces grammaires d'outre-Jura qui offraient des exercices lexicographiques nombreux et tout rédigés pour les applications écrites des leçons de l'école et les devoirs à domicile. Et l'on en est venu à accuser la méthode de concentration de la faillite orthographique de notre enseignement primaire, comme si des clameurs autrement retentissantes ne dénonçaient pas l'insuffisance de l'école en matière de grammaire dans les pays où les éditeurs multiplient à l'infini les lexicologies et les manuels d'exercices grammaticaux.

Il semble néanmoins que sage fut la mesure qui prescrivit la division du manuel de lecture du degré intermédiaire en recueil de lectures proprement dit, en cours d'exercices grammaticaux et en résumé d'histoire et de géographie. Sous le nom de grammaire du degré moyen, le second volume de cette série vient de sortir de presse. Bien soigné sous le rapport de l'impression, il a été conçu sur un plan qui a eu soin de s'affranchir de certaines lisières, comme l'imitation servile des multiples grammaires en usage dans les pays de langue française. L'auteur, M. Mottet, instituteur à Orsonnens, doit en être chaudement félicité. A première vue, on découvre dans son travail des mérites incontestables et chacun souhaitera, dans notre canton, que cet abrégé grammatical du II^e degré, en jalonnant la route à suivre, soit enfin l'outil perfectionné qui permettra aux maîtres de réaliser les progrès que l'on entend obtenir du cours éducatif de langue maternelle à l'école primaire. Que chacun s'en serve donc avec la constance requise afin que partout, dans la partie romande de notre canton, les écoles préparent à leurs élèves, en grammaire et en orthographe, les succès que les récents examens des cours complémentaires ont révélé à l'actif d'une région où l'on suit, assure-t-on, le système de l'abbé Horner. Souhaitons que ce nouveau manuel voie s'épuiser de nombreuses éditions avant de laisser la sympathie des écoles qui, depuis un demi-siècle ont usé tant de grammaires, de Lhomond à Larousse, sans avoir résolu le problème si ardu de rompre les élèves aux difficultés du langage.

Sous le rapport des manuels scolaires, la partie allemande de notre canton est moins bien partagée encore, quoi qu'il n'y soit point question de déficit dans l'enseignement de la langue maternelle. Nos écoles de la Singine et du Lac furent toujours tributaires de la Suisse alémanique : celles du Moratois demandent

tout le bagage livresque des écoliers au canton de Berne, pendant que la Singine et le cercle de Cormondes s'adressent à Schwytz, à Zoug et à d'autres cantons catholiques de langue allemande. La population scolaire de notre nord fribourgeois est trop faible pour payer les frais d'une double édition des livres de lecture, double édition qui s'impose si l'on veut donner satisfaction aux tendances distinctes et respectables de chaque région. Pourtant une tentative a été faite quelques années avant la guerre. Par les soins d'une commission très active, furent préparés les manuscrits des six tomes composant le livre de lecture des écoles allemandes. La maison Benziger réussit à publier les deux premiers, grâce à l'adhésion qu'elle obtint du Haut-Valais — adhésion qui compensa dans une certaine mesure l'abstention des écoles du Lac. Ce concours haut-valaisan devint incertain pour les éditions des tomes subséquents dont la copie était prête et qui répondaient aux exigences pédagogiques du moment. Leur publication fut, dès lors, ajournée à des temps meilleurs.

Aujourd'hui, les écoles singinoises, satisfaites des deux volumes parus, entendent être complètement servies et affranchies du tribut qu'elles payent à la librairie d'autres cantons. Leur désir a été entendu et une commission nouvelle fut dernièrement constituée avec la mission de revoir des textes restés longtemps sans emploi et qui ne paraissent plus « à la page ».

Elle aura rempli son mandat et mis au point des manuscrits avant que l'on ait réussi à trouver un débouché supplémentaire permettant d'abaisser le prix de vente des livres au chiffre admis pour des manuels de ce genre. C'est ici qu'une intervention de l'argent fédéral serait la bienvenue; et qui pourrait s'en émouvoir? Ce but est prévu dans la législation sur la matière et nous ne sachions pas de meilleur emploi du subside de la Confédération aux écoles, car il faciliterait au dépôt central du matériel et des fournitures scolaires l'amortissement du capital immobilisé durant de longues années pour l'impression des livres de lecture allemands, avant que la vente ordinaire ait couvert les frais de l'édition.

Ce *dépôt central du matériel scolaire* qui va bientôt célébrer le quarantième anniversaire de sa création, voit de multiples tâches se profiler dans la perspective de son activité prochaine : rénovation de nos cahiers de calcul; refonte du III^e degré de lectures françaises, publication d'une grammaire et d'un manuel d'histoire et de géographie pour le cours supérieur, en un mot, tout un remaniement de l'outillage de l'école primaire. L'office central va au-devant de lourdes contributions, mais il est en mesure de les supporter et de contribuer ainsi puissamment au progrès de notre enseignement public. Il faut, en effet, remonter

haut dans le passé de cette institution aujourd'hui si bien dirigée, pour se rendre compte de ses services et du chemin qu'elle a parcouru avec une inlassable persévérance. A ses débuts, on trouverait qu'elle a dû faire face au remboursement de son capital de premier établissement avancé par la Trésorerie de l'Etat. Elle s'est non seulement libérée de cette dette initiale, mais a amorti son inventaire, payé le prix d'achat de son immeuble, constitué des réserves appréciables tout en fournissant un excellent matériel à des prix les plus abordables. C'est au point que la section A (matériel scolaire) possède une fortune nette à cette heure de plus de 150 000 fr. et que celle de la seconde section (fournitures des travaux à l'aiguille) est évaluée à environ 100 000 fr. Ces résultats sont à l'honneur de la Direction de l'instruction publique et du personnel chargé de ce service, mais surtout de M. Genoud, directeur du Technicum, qui fut à l'origine du dépôt scolaire et supporta vaillamment alors les contradictions que provoque toute création nouvelle.

Nous devons noter que, en remplissant son rôle de librairie scolaire de l'Etat dans des conditions que l'on n'eût pas osé espérer jadis, le dépôt contribue à la constitution du fonds de garantie des *mutualités scolaires* en prélevant sur son boni annuel une somme de 3750 fr. par section, soit 7500 fr. pour l'ensemble. Heureux placement d'un boni réalisé sur les écoles, car il accroîtra la sécurité des caisses d'assurance des élèves contre la maladie. Voici donc une œuvre bienfaisante à titres divers qui mérite la sympathie de tous ! Espérons que des jours meilleurs lui ront pour elle et que bientôt la mutualité groupera, dans son réseau de caisses régionales, l'universalité de nos écoliers qui, formés à la solidarité dès l'enfance, apporteront à la propagande de l'idée mutualiste, le concours jeune, généreux et enthousiaste qui manque encore par trop aux caisses de secours mutuels de maintes parties de notre pays. Aussi bien, nos mutualités constituées par groupements régionaux possèdent, quoi qu'on dise, un élément de progrès et d'avenir, dans l'assurance obligatoire de tous les écoliers. Malgré des difficultés économiques de l'heure présente, en dépit des restrictions qui s'annoncent, il faut s'efforcer de garder vital, dans l'organisation de la mutualité scolaire, le principe de l'obligation. Il appartient aux maîtres d'en acclimater l'idée et de provoquer l'établissement de nouveaux groupements mutualistes scolaires qui, embrassant tout le territoire, vaudraient au canton une contribution fédérale de 150 000 fr. par année, mais qui, mieux encore, exerceraient une action éducative sur la jeunesse en lui inculquant de bonne heure l'esprit de solidarité, les habitudes d'entr'aide, de support mutuel, de générosité qui ne sont

autre chose que la mise en œuvre de la charité évangélique.

L'obligation qui a produit de si beaux fruits en tant d'autres domaines est en train d'avoir cause gagnée dans *nos écoles ménagères*. Lorsqu'on revit l'histoire d'un quart de siècle qui a vu, chez nous, l'application de la loi rendant les cours complémentaires obligatoires pour les jeunes filles, comme ils l'étaient jusqu'alors pour les garçons, on croit rêver en constatant que soixante écoles ménagères sont aujourd'hui en activité, que deux mille jeunes filles en suivent régulièrement les cours et que l'administration cantonale, au lieu d'insister pour accélérer l'établissement des dernières institutions, est obligée, pour des raisons budgétaires, d'ajourner une partie des demandes émanant de régions hostiles hier encore à l'idée de l'instruction domestique à donner à la femme.

Les cours complémentaires pour jeunes gens sont entrés depuis longtemps dans les habitudes de notre pays. Ils ont dominé la vague d'impopularité surgie pendant la guerre et qui tentait de submerger les meilleures choses. Personne n'en conteste plus l'utilité et l'application de leur nouveau programme approuvé par la commission des études, le 23 mai 1922, semble leur avoir donné un nouvel essor. Il a été prévu qu'à la fin de la dernière des trois années, les élèves subissent un examen spécial en vue de l'obtention du certificat d'études complémentaires. Ce contrôle, autant de l'enseignement que du travail des élèves, a donné de fort bons résultats ; il a eu lieu, pour la première fois, au printemps dernier et s'est déroulé dans divers centres du canton avec une remarquable précision. Les épreuves ont été subies par tous les jeunes gens qu'aucun motif légitime n'empêchait de se présenter devant les experts. Les résultats enregistrés peuvent être considérés comme satisfaisants. Ils furent considérés comme une révélation, car on pouvait en attendre de moins favorables en présence des multiples causes de faiblesse de l'enseignement primaire pendant la période de 1914 à 1920. Aussi, la liste des lauréats publiée tout récemment dans la « Feuille officielle » est, à divers points de vue, très encourageante et honorable pour le corps enseignant. Vrai est-il que le programme qui ne rappelle en rien le plan des cours sous le régime des examens des recrues, est assuré de la sympathie des jeunes gens parce qu'il porte un intérêt plus accusé aux matières pratiques qui doivent éveiller l'attention de la jeunesse.

Si les cours de perfectionnement s'efforcent d'ouvrir plus largement leur fenêtre sur la vie pratique, ils ont le devoir de s'associer aux efforts tentés chez nous sous le rapport du développement de *l'instruction agricole*. Canton agraire par excellence,

le pays de Fribourg devait imposer à ses écoles une étroite collaboration avec les organisations qui ont la tâche d'encourager le travail intelligent de la terre. Dans le chapitre des connaissances professionnelles, le programme des cours complémentaires a prévu des leçons spéciales sur les éléments de la science agricole. Cela n'a pas été jugé suffisant. Indépendamment des cours agricoles d'hiver, de l'école de laiterie et de l'école théorique et pratique d'agriculture centralisés à Grangeneuve, sous le nom d'institut cantonal d'agriculture, la loi sur l'instruction agricole a prévu que les cours complémentaires pourraient étendre les notions agricoles du programme en faveur des jeunes cultivateurs empêchés par leur situation de faire un séjour dans les divers établissements de Grangeneuve. Aussi a-t-il été organisé des cours normaux d'agriculture au profit des instituteurs qui voudraient élargir leurs connaissances professionnelles en agriculture pour devenir aptes à donner un cours complémentaire agricole. Cette institution qui prévoit 80 heures de cours par hiver est entrée dans la pratique puisque une quinzaine de cours sont en activité et groupent environ 200 jeunes gens heureux de trouver à proximité de leur domicile le moyen d'acquérir des connaissances sérieuses et une instruction raisonnée sur l'exercice de la profession agricole. Des examens aussi ont été prévus, dirigés par une commission dont fait partie un spécialiste de l'enseignement agricole.

Les connaissances professionnelles mentionnées au programme des cours complémentaires visent aussi d'autres activités économiques, notamment la pratique des métiers. Nous nous réservons d'examiner ce point, dans une prochaine chronique qui sera consacrée à l'enseignement secondaire. G.

Tessin.

Vue d'ensemble. — Il est fatal que l'effort des nations civilisées au profit de l'instruction publique soit en relation avec les conditions et les perturbations économiques, avec les exigences de la vie matérielle des différents pays. Ainsi, il est arrivé chez nous, comme partout ailleurs, que les développements successifs de notre organisation scolaire ont subi un arrêt assez long et assez grave pendant la période qui suivit immédiatement la guerre ; et l'on voit à peine maintenant les signes d'un retour à l'état normal.

Nous avons dit l'année passée que l'école avait été appelée à contribuer d'une manière tout à fait considérable à l'amélioration du budget cantonal. La dépense effective du canton pour l'instruc-